MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Arrêté n° 16 534 /MEFPPPI-CAB
portant agrément de monsieur Alfred Jean Vivien YAMEOGO en qualité de directeur général de la Nouvelle société interafricaine d'assurance Vie du Congo (NSIA-Vie Congo)

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION,

Vu la Constitution ;
Vu le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;
Vu les dispositions des articles 306 et 329 du code des assurances de la Conférence interafricaine des marchés d'assurances ;
Vu le décret n° 95-94 du 9 mai 1995 portant libéralisation de l'industrie des assurances au Congo ;
Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012-1154 du 9 novembre 2012 relatif aux attributions du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration ;
Vu la lettre n° 0354/MFBPP-CAB du 26 juin 2011 du ministre des finances, du budget et du portefeuille public, relative à l'agrément du directeur général de la Nouvelle société interafricaine d'assurance Vie du Congo (NSIA-Vie Congo) ;
Vu l'avis favorable de la Commission régionale de contrôle des assurances, transmis par courrier n° 00209/I/CIMA/CRCA/PDT/2011 du 22 juillet 2011, relatif à l'agrément du directeur général de la Nouvelle société interafricaine d'assurance Vie du Congo (NSIA-Vie Congo).

ARRETE :

Article premier : Monsieur **Alfred Jean Vivien YAMEOGO** est agréé en qualité de directeur général de la Nouvelle société interafricaine d'assurance Vie du Congo (NSIA-Vie Congo).

A ce titre, il est autorisé à exercer sa fonction, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent arrêté, qui entre en vigueur à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 3 octobre 2014

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
REPUBLIQUE DU CONGO
Le Ministre d'Etat
CABINET

Gilbert ONDONGO.-